

GUIDE

1. BOURSES DE PERFECTIONNEMENT DE LA FONDATION DOCTEUR-JACQUES-PARADIS

À PROPOS DE LA FONDATION

La Fondation Docteur-Jacques-Paradis est un organisme à but non lucratif en fonction **depuis 1987**. Ayant pour mission le maintien et l'amélioration des soins de santé et de services sociaux en Abitibi-Ouest, la FDJP est à l'origine de grands projets et d'acquisition d'importants équipements médicaux, tel le premier scanner.

Portant le nom du premier chirurgien et membre fondateur du centre hospitalier de La Sarre, la **Fondation Docteur-Jacques-Paradis** travaille fort afin de faire rayonner la persévérance, la disponibilité et l'intégrité de ce grand homme.

En 2023, la Fondation désire prendre un nouveau virage. Après avoir revampé son image et camper solidement ses valeurs de reconnaissance du travail incroyable des professionnels de la santé, par le fait même, et la fidélisation des employés sur notre territoire, l'idée de mettre sur pied un programme de bourses de perfectionnement était la prochaine étape.

BOURSES DE PERFECTIONNEMENT DE LA FDJP — DESCRIPTION ET OBJECTIF

Les bourses de perfectionnement de la FDJP soulignent les efforts et célèbrent la volonté d'offrir des soins et services de santé à la clientèle d'Abitibi-Ouest. Nous soutenons des étudiants et employés persévérants ou engagés qui ont besoin d'aide financière pour poursuivre leurs études (perfectionnement).

Nous octroyons des bourses annuelles, pour les employés qui désirent poursuivre leur perfectionnement, à temps et/ou partiel, soit au niveau professionnel, collégial ou universitaire.

GUIDE

Pour courir la chance d'obtenir une bourse de perfectionnement de la FDJP, vous devez :

- Être à l'emploi du CISSSAT, en Abitibi-Ouest, depuis au moins 2 ans —
Une attestation d'emploi et de statut d'emploi vous sera demandée.
- Être inscrit aux études, dans un programme de formation postsecondaire, au sein d'un établissement d'enseignement reconnu, à temps plein (ou à temps partiel selon certaines conditions) —
Une preuve d'inscription et de confirmation d'inscription vous sera demandée.
- Que votre formation soit directement en lien avec le perfectionnement de votre rôle clinique et approche auprès des clientèles afin d'améliorer les soins et service en santé et services sociaux en Abitibi-Ouest
- Que votre formation ait un impact direct auprès des collectivités
- Être en mesure de fournir une lettre de recommandation de votre supérieur
- Être à l'embauche du CISSSAT, en Abitibi-Ouest, pour les deux années suivant la fin de votre perfectionnement (formation).

GUIDE

2. CALENDRIER 2026

1er au 31 mars	<i>Appel de candidatures</i>
Mai	<i>Délibération des jurés</i>
Mi-juin	<i>Confirmation des candidats sélectionnés</i>
Mi-juin à la fin août	<i>Période d'acceptation des bourses par les candidats</i>
Septembre et octobre	<i>Remise des bourses de la Fondation Docteur-Jacques-Paradis</i>

3. RÔLE DU JURÉ

Le jury sera composé de trois personnes : 2 représentants de la Fondation Docteur-Jacques-Paradis et une personne de la communauté, choisie pour ses qualités d'intégrité, d'analyse et qui est très impliquée dans le milieu.

Dans ce document, vous trouverez toute l'information nécessaire en ce qui a trait à votre rôle et à vos responsabilités en tant que juré. Il est très important que vous le consultiez afin de vous imprégner des valeurs qui guident notre programme de bourses pour ainsi les incarner à travers les évaluations que vous effectuerez. Nous voulons nous assurer d'identifier les candidats qui se démarquent des autres, et ce, par une analyse juste et équitable.

GUIDE

RESPECTER LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

En tant que juré, vous devrez déclarer, autant que vous sachiez, que ni vous, ni aucun membre de votre famille immédiate (c'est-à-dire conjoint, père, mère, enfant, sœur, frère), ni aucune personne avec laquelle vous êtes domicilié ne soumettra de candidatures de bourses pour cette campagne.

Si votre situation devait changer durant la période d'évaluation des candidatures, vous devez en informer la Fondation Docteur-Jacques-Paradis.

Nous vous rappelons l'importance de la confidentialité :

- Puisque l'examen des dossiers s'effectue de façon individuelle, vous devez vous assurer de protéger l'information qu'ils contiennent.
- Vous devez faire preuve de discrétion et ne devriez en aucun cas discuter des informations contenues dans une candidature avec une autre personne.

ÉVALUATION DES CANDIDATURES

GRILLE D'ÉVALUATION

Vous devrez évaluer chaque candidature selon ces critères :

1. Description du candidat (/20).

* Parcours scolaire ET professionnel (/10)

* Aspirations du candidat pour sa formation/spécialisation (/10)

GUIDE

2. Pertinence du domaine de formation/spécialisation (_/30).

- * Liens directs avec la santé et/ou services sociaux (_/10)
- * Raisons qui vous ont poussé à poursuivre votre formation/spécialisation dans ce domaine précis (_/10)
- * À quel(s) manque(s) ou besoin(s) cette formation/spécialisation répondra-t-elle afin d'améliorer les soins en santé et/ou services sociaux en Abitibi-Ouest? (_/10)

3. Documents obligatoires au dossier du candidat (_/50).

- * Tous les documents obligatoires à la demande doivent être joints au dossier afin d'obtenir les 40 points de ce critère d'évaluation. Le manque d'un document entraîne automatique la note de 0.

***Les étudiants dont les candidatures obtiennent les notes les plus élevées remportent une bourse.*

EXPLICATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les pages suivantes décrivent en détails les quatre critères d'évaluation mentionnés plus haut. Vous y trouverez une description de chaque critère, des exemples concrets, les éléments à garder en tête pour effectuer une évaluation précise ainsi que des indices pour trouver les informations à évaluer dans les candidatures.

CRITÈRE 1 – DESCRIPTION DU CANDIDAT (20 PTS)

Chaque candidat doit, dans un texte de 500 mots maximum, faire une brève description de ses parcours personnel et professionnel ainsi que de ses aspirations qui le motivent à poursuivre ses études et/ou spécialisation dans le domaine dans lequel il travaille et/ou souhaite s'orienter grâce à sa formation.

GUIDE

Ce premier critère est évalué sur une note maximale de 20 points, selon une échelle allant d'insuffisant (11 pts et —) à excellent (18 pts et +).

**La grille d'évaluation décrit bien chaque critère et le pointage qui s'y rattache.*

CRITÈRE 2 – PERTINENCE DU DOMAINE DE FORMATION/SPÉCIALISATION (30 pts)

Dans un texte d'un maximum de 500 mots, le candidat doit, en premier lieu, indiquer le ou les liens directs de sa formation/spécialisation avec la santé et/ou les services sociaux. Ceci permettra d'établir la démarche logique du candidat dans sa volonté de poursuivre ses études en lien avec la santé des gens d'Abitibi-Ouest.

Le candidat devra également élaborer brièvement (maximum 500 mots) sur les raisons qui le poussent à poursuivre sa formation/spécialisation dans ce domaine précis.

Enfin, pour compléter ce 2e critère d'évaluation, le candidat devra mentionner à quel(s) manque(s) et/ou besoin(s), en Abitibi-Ouest, que cette formation/spécialisation répondra (500 mots maximum).

CRITÈRE 3 – DOCUMENTS OBLIGATOIRES AU DOSSIER DU CANDIDAT (50 pts)

Pour que la candidature soit retenue et évaluée, le dossier sera considéré complet si les documents suivants s'y retrouvent :

1. Lettre de recommandation du supérieur (chef de département) du candidat
2. Statut d'emploi actuel au sein du CISSSAT
3. Le formulaire de demande de bourse dûment rempli
4. Engagement signé de deux ans auprès du CISSSAT en Abitibi-Ouest
5. Liste complète des autres demandes de bourses déposées par le candidat
6. Preuve et confirmation d'inscription du candidat dans un établissement de formations reconnu.

GUIDE

ÉVALUATION ET COMPILATION AUTOMATIQUE DU POINTAGE

Dans la section précédente, nous avons vu en détail les critères d'évaluation qui se déclinent en différents thèmes et qui composent la grille d'évaluation. La grille d'évaluation a été élaborée en s'assurant que la majorité des cas de figure pouvant se retrouver dans une candidature soient couverts par les choix de réponse. Ainsi, tous les candidats sont évalués sur les mêmes bases et de manière équitable, peu importe le juré qui analyse son dossier.

La grille d'évaluation prend la forme d'un tableau où le pointage se comptabilise à la toute fin de l'analyse du dossier.

Nous comprenons qu'il n'est pas toujours évident d'identifier les éléments des critères d'évaluation dans les textes rédigés par les candidats. La grille d'évaluation permet de doter tous les jurés d'un cadre commun pour vous diriger le mieux possible, mais nous savons que vous devrez avoir recours également à votre bon jugement et à votre interprétation des situations décrites, ce qui teinte l'évaluation de subjectivité. Sachez que nous avons confiance en vous et que c'est l'une des raisons pour laquelle nous vous avons sélectionné comme juré.

Suite à une première évaluation individuelle des candidats, vous serez appelé, comme juré, à rencontrer les autres membres du comité de sélection, afin d'analyser vos résultats et d'établir un consensus afin de nommer les boursiers de la présente édition.

GUIDE

4. SOUTIEN

COMMUNICATION ET RESSOURCE

La Fondation communique avec vous par l'envoi de courriels et vous remet, en mains propres, les dossiers à analyser, dans la période prévue à cet effet.

Vous avez une question toujours sans réponse?

- 1) Consultez le présent Guide du juré, votre outil de référence par excellence, pour vous assurer que la réponse ne s'y trouve bel et bien pas.
- 2) Vous pouvez également contacter Caroline Gamache, directrice générale de la Fondation Docteur-Jacques-Paradis, pour toute question sans réponse :

Caroline Gamache, directrice générale
caroline.gamache@ssss.gouv.qc.ca
819 333-2311 #52266
www.fondationjacquesparadis.org

N. B. : Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.